

Bordereau attestant l'exactitude des informations - DIJON - 2104 - Documents comptables (B-S) -  
Dépôt le 10/10/2024 - 12361 - 2009 B 00604 - 513 233 676 - HUBERT INVEST

Copie Certifiée  
Conforme à l'original  
N° 2050-SD2023

1 BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : HUBERT INVEST Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois \* 1 2  
 Adresse de l'entreprise 18 BD DE BROSSES 21000 DIJON Durée de l'exercice précédent \* 1 2  
 Numéro SIRET\* 5 1 3 2 3 3 6 7 6 0 0 0 3 2 Néant  \*

				Exercice N clos le		
				12 10 10 19 12 10 12 13		
		Brut		Amortissements, provisions		
		1		2		
				Net		
				3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
			Constructions	AP	AQ	
			Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
			Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Immobilisations en cours	AV	AW			
	Avances et acomptes	AX	AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV	901		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Prêts	BF	BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	BI			
	<b>TOTAL (II)</b>	BJ	BK	901		
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
			En cours de production de biens	BN	BO	
En cours de production de services			BP	BQ		
Produits intermédiaires et finis			BR	BS		
Marchandises			BT	BU		
Avances et acomptes versés sur commandes			BV	BW		
CRÉANCES		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	633	
		Autres créances (3)	BZ	CA	160 272	
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres: .....	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG	54 762		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI			
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK	215 667		
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO	IA	216 568		

Déposé au Greffe  
du Tribunal  
de Commerce  
de Dijon  
le 10 OCT. 2024  
sous le n° 12361

© Sage Renvois : (1) Dont droit au bail : CP (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : (3) Part à plus d'un an : CR 151 521  
 Clause de réserve de propriété : \* Immobilisations : Stocks : Créances :

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

2

## BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD2023

Désignation de l'entreprise		HUBERT INVEST		Néant <input type="checkbox"/> *	
			Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 140 000 .....)	DA		140 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....	DB		6 497	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG			
	Report à nouveau	DH		(164 025)	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI		2 059	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL		(15 469)	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
<b>TOTAL (II)</b>		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV		229 878	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		2 160	
	Dettes fiscales et sociales	DY			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régul.	Autres dettes	EA			
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC		232 038	
	Ecart de conversion passif * (V)	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE		216 568	
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		2 160	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

© Sage

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

## COMPTES DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

		Exercice N			Total		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires				
Désignation de l'entreprise : HUBERT INVEST					Néant <input type="checkbox"/> *		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	303	FB	FC	303	
	biens *	FD		FE	FF		
	services*	FG		FH	FI		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	303	FK	FL	303	
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP		
	Autres produits (1) (11)				FQ		
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	303	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT	313	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	2 259	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX		
	Salaires et traitements*				FY		
	Charges sociales (10)				FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations				GA	
		- dotations aux amortissements*				GB	
		- dotations aux provisions				GC	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GD	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GE		
Autres charges (12)				GE	1		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	2 572		
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					GG	(2 269)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	15 222	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	15 222		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	6 117	
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	6 117		
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					GV	9 106	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GW	6 837	

4

## COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053-SD2023

Désignation de l'entreprise <b>HUBERT INVEST</b>		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VI - VIII)</b>		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	4 778
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	15 526
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	13 467
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	2 059
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont - Crédit - bail mobilier *	HP	
	(3) Dont - Crédit - bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	15 222
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	6 117
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles			
	facultatives A6	obligatoires A9	
		dont cotisations facultatives Madelin A7	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

\* (Ne pas reporter le montant des centimes)

CADRE A										Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
IMMOBILISATIONS										1		2		3	
Frais d'établissement et de développement										CZ		D8		D9	
Autres postes d'immobilisations incorporelles										KD		KE		KF	
TOTAL I															
TOTAL II															
Terrains										KG		KH		KI	
Constructions										KJ		KK		KL	
Sur sol propre										L9					
Dont Composants															
Sur sol d'autrui										M1		KN		KO	
Dont Composants															
Installations générales, agencements et aménagements des constructions										M2		KQ		KR	
Dont Composants															
Installations techniques, matériel et outillage industriels										M3		KT		KU	
Dont Composants															
Autres immobilisations corporelles										KV		KW		KX	
Installations générales, agencements aménagements divers *															
Matériel de transport *										KY		KZ		LA	
Matériel de bureau et mobilier informatique										LB		LC		LD	
Emballages récupérables et divers *										LE		LF		LG	
Immobilisations corporelles en cours										LH		LI		LJ	
Avances et acomptes										LK		LL		LM	
TOTAL III										LN		LO		LP	
Participations évaluées par mise en équivalence										8G		8M		8T	
Autres participations										8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés										1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières										1T		1U		1V	
TOTAL IV										LQ		LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										ØG		ØH		ØJ	
CADRE B										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence	
IMMOBILISATIONS										1		3		4	
Frais d'établissement et de développement										IN		DØ		D7	
Autres postes d'immobilisations incorporelles										IO		LV		IX	
TOTAL I															
TOTAL II															
Terrains										IP		LY		LZ	
Constructions										IQ		MA		MC	
Sur sol propre															
Sur sol d'autrui										IR		MD		ME	
Inst. gales, agencés et am. des constructions										IS		MG		MH	
Installations techniques, matériel et outillage industriels										IT		MJ		MK	
Autres immobilisations corporelles										IU		MM		MN	
Inst. gales, agencés, aménagements divers										IV		MP		MQ	
Matériel de transport										IW		MS		MT	
Matériel de bureau et informatique, mobilier										IX		MV		MW	
Emballages récupérables et divers*															
Immobilisations corporelles en cours										MY		MZ		NA	
Avances et acomptes										NC		ND		NE	
TOTAL III										IY		NH		NI	
Participations évaluées par mise en équivalence										IZ		M7		ØW	
Autres participations										IØ		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés										1I		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières										12		2E		2G	
TOTAL IV										13		NK		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										14		ØK		ØM	

© Sage

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION  
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD2023

Exercice N clos le 3 | 0 | 0 | 9 | 2 | 0 | 2 | 3 |

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

 Désignation de l'entreprise: HUBERT INVEST

 Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
<b>10 TOTAUX</b>						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B**
**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision

6

## AMORTISSEMENTS

N° 2055-SD2023

Désignation de l'entreprise		HUBERT INVEST				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *			
<b>CADRE A</b>		<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
<b>TOTAL I</b>		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL II</b>		QU		QV		QW		QX	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II)</b>		ØN		ØP		ØQ		ØR	
<b>CADRE B</b>		<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
<b>TOTAL I</b>	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
<b>TOTAL II</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO		
<b>TOTAL III</b>									
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW		Total général non venant (NS + NT + NU)	NY		Total général non venant (NW - NY)	NZ		
<b>CADRE C</b>		<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *</b>		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9	Z8		
Primes de remboursement des obligations						SP	SR		

7

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Désignation de l'entreprise <b>HUBERT INVEST</b>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	sur - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD	
	- d'exploitation	UE	UF		
Dont dotations et reprises	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 39 II de l'annexe III au CGI.					













8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET  
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE**

N° 2057-SD 2023

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	633		633					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie* (antérieurement constituée* UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	8 751		8 751				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	151 521				151 521			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS								
	<b>TOTAUX</b>			VT	160 905	VU	9 384	VV	151 521		
RENVois	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 160		2 160						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW								
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	229 878						229 878		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>			VY	232 038	VZ	2 160				229 878	
RENVois	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

© Sage

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : HUBERT INVEST		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/>		* Exercice N, clos le : 30092023		
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>							<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							WA	2 059	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sixies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX				
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7	4 778
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	16 870	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	16 870	
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS DIFFÉRÉS	Moins-values nettes - imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								
	à long terme - imposées aux taux de 0%								
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme				
				- Plus-values soumises au régime des fusions					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			
				Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
							TOTAL I	WR	23 707
<b>II. DÉDUCTIONS</b>							<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme								
	- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								
	- imposées au taux de 0 %								
	- imposées au taux de 19 %								
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								
	- imputées sur les déficits antérieurs								
Autres plus-values imposées au taux de 19 %									
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									
Régime des sociétés mères et des filiales*		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A					
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)									
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.								
	Majoration d'amortissement*								
	Abattement sur le bénéfice	Entreprises nouvelles (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 octies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art.44 octies A)	L5
					Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de reconstruction de la défense (44 septies)	PA
		ZFU-TE (art.44 octies A)	ØV		Raisin d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)	IF		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdécies)	XC
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdécies)		PP		Zone de revitalisation rurale (44 quindécies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdécies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)									
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 décies E)	YH				
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies C)	YC				
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies B)	YB		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies D)	YD				
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies F)	YI		Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI				
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies G)	YL							
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
							Y2		

III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	4 597
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	19 110	XJ	
	déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	19 110	XO	

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD





10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER  
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

N° 2058-B-SD2023

Désignation de l'entreprise <u>HUBERT INVEST</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	138	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2) K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)	K6	138	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	138	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
	YN	YO	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 23 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmontant du transfert).

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT  
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C-SI2023

Désignation de l'entreprise <b>HUBERT INVEST</b>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			OC	(166 556)	Affectations - Réserve légale			ZB				
						aux réserves - Autres réserves			ZD				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			OD	2 531	Dividendes			ZE				
	Prélèvements sur les réserves			OE		Autres répartitions			ZF				
	<b>TOTAL I</b>			OF	(164 025)	Report à nouveau			ZG	(164 025)			
										<b>TOTAL II</b>		ZH	(164 025)
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )						J7			YQ			
	— Engagements de crédit-bail immobilier									YR			
	— Effets portés à l'escompte et non échus									YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance									YT			
	— Locations, charges locatives et de copropriété ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )						J8			XQ			
	— Personnel extérieur à l'entreprise									YU			
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	1 843		
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV			
	— Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )						ES			ST	416		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									ZJ	2 259		
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE									YW			
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)						ZS			9Z			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052									YX			
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée									YY	61		
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	2		
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*									ØB			
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*									ØS			
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK	3,00 %		
	— Numéro de centre de gestion agréé*			XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-3) ou cocher 1 si oui sinon 0			ZR				
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG			
— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	19 110	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD	(3 527 246)	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	31778436100022					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : <u>HUBERT INVEST</u>						Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente	Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1) Ⓜ	
			19%	15 % ou 12,8 %	0 %		
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) Ⓜ						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) Ⓜ		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(G)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19% Ⓜ						

© Sage

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

N° 2059-B-SD2023

Désignation de l'entreprise HUBERT INVEST Formulaire déposé au titre de l'IR EU Néant [X]

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Table with 5 columns: Origine, Montant net des plus-values réalisées\*, Montant antérieurement réintégré, Montant compris dans le résultat de l'exercice, Montant restant à réintégrer. Rows include Plus-values réalisées au cours de l'exercice and Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs.

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Table with 5 columns: Origine des plus-values et date des fusions ou des apports, Montant net des plus-values réalisées à l'origine, Montant antérieurement réintégré, Montant rapporté au résultat de l'exercice, Montant restant à réintégrer. Includes a TOTAL row at the bottom.

© Sage

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : HUBERT INVEST Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8 %	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotés exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
Moins-values nettes N				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS\***

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. = + - -
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou à 19 %		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME  
 RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2023

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : HUBERT INVEST		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-8 du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

**DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE** DGFIP N° 2059-E-SD2023

 Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : HUBERT INVEST		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01102022		et clos le : 30092023	
		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel : *		YP	
	dont apprentis	YF	
	dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
	<b>TOTAL 1</b>	OX	
<b>II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
	<b>TOTAL 2</b>	OM	
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
	<b>TOTAL 3</b>	OJ	
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée	<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>	OG	
<b>V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF) SA			
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique		HX	
Période de référence	GY du	GZ	au
Date de cessation		HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 3 N° SIRET 5 1 3 2 3 3 6 7 6 0 0 0 3 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE HUBERT INVEST

ADRESSE (voie) 18 BD DE BROSSES

CODE POSTAL 21000 VILLE DIJON

Table with 2 columns: Description of shareholders and number of shares. Row 1: 2 moral persons, 93 shares. Row 2: 0 physical persons, 0 shares.

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :
Forme juridique SAS Dénomination SOREFI
N° SIREN (si société établie en France) 3 1 7 7 8 4 3 6 1 % de détention 99,99 Nb de parts ou actions 93999
Adresse : N° 18 Voie BOULEVARD DE BROSSES
Code Postal 21000 Commune DIJON Pays FR

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :
Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD2023

N° de dépôt

[Empty box for deposit number]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

1 1 (1)

Néant [ ]\*

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 3

N° SIRET 5 1 3 2 3 3 6 7 6 0 0 0 3 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE HUBERT INVEST

ADRESSE (voie) 18 BD DE BROSSES

CODE POSTAL 21000 VILLE DIJON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 26

Forme juridique	SCI	Dénomination	FONTAINE ARGENT	N° SIREN (si société établie en France)	4 1 4 8 5 1 8 2 4	% de détention	10
Adresse :	N° 18	Voie	BOULEVARD DE BROSSES	Code Postal	21000	Commune	DIJON
				Pays	FR		
Forme juridique	SCV	Dénomination	ILOT DU MARCHÉ	N° SIREN (si société établie en France)	7 9 9 0 1 7 9 7 5	% de détention	30
Adresse :	N° 18	Voie	BOULEVARD DE BROSSES	Code Postal	21000	Commune	DIJON
				Pays	FR		
Forme juridique	SCV	Dénomination	12 ARISTIDE BRIAND	N° SIREN (si société établie en France)	7 9 0 4 8 2 0 5 3	% de détention	30
Adresse :	N° 18	Voie	BOULEVARD DE BROSSES	Code Postal	21000	Commune	DIJON
				Pays	FR		
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
				Pays			
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
				Pays			
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
				Pays			
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
				Pays			

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES		N° 2065-SD	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
2023			
Exercice ouvert le	01102022	et clos le	30092023
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime simplifié d'imposition	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre		Régime réel normal	X
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
RESERVE PRIVEE 18 BD DE BROSSES 21000 DIJON France		18 BD DE BROSSES 21000 DIJON	
SIRET 51323367600032			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :			
SAS SOREFI		SIRET : 31778436100022	
18 BOULEVARD DE BROSSES 21000 DIJON			
B ACTIVITE			
Activités exercées	NEGOCE DE VINS	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	19 110	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %
	Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur <input type="checkbox"/>	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>	
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="text"/>	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %			
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %			
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC			
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>			
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :			
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe			

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
ECF <input type="checkbox"/> Nom et adresse du prestataire	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
<i>Tél :</i>	Cabinet FIDAL 2 AVENUE DE MARBOTTE 21000 DIJON  <i>Tél :</i>
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA	Date : 12022024      Lieu : DIJON Qualité :                      DIRECTEUR GENERAL Nom du signataire : M ROUY EDOUARD

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

## ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD

(2023)

Si déposé néant, cochez la case

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES								
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e				
				f				
				g				
				h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j				
Montant des revenus répartis (5)				<b>Total (a à h)</b>				
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES; <small>(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</small>								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
	2	3	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires
1	2	3	4	5	6	7	8	8
K DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre )								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS ( Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle )								
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION								
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)							
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)							
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0 %	à 15 %	à 19 %					
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice								
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice								
MVLT réalisée au cours de l'exercice								
MVLT restant à reporter								
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)								
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice								
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice								

# Règles & Méthodes Comptables

HUBERT INVEST

Période du 01/10/22 au 30/09/23  
Edition du 12/02/24  
Devise d'édition EURO

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations sont ou ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Constructions ans
- Agencements et aménagements des constructions ans
- Installations techniques ans
- Matériel et outillages industriel ans
- .... ans

## PARTICIPATION, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

## STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode ...

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks / sont éventuellement inclus.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

## CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Les primes de remboursement sont amorties au prorata des intérêts courus/par fractions égales sur la durée de l'emprunt.

# Règles & Méthodes Comptables

HUBERT INVEST

Période du 01/10/22 au 30/09/23  
Edition du 12/02/24  
Devise d'édition EURO

---

## PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent..... et la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire / dégressif.

La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits

- exceptionnels pour les provisions ....
- d'exploitation pour les provisions ....
- financiers pour les provisions ....

## OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaieur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaieur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité / partiellement suivant les modalités suivantes ....

# Immobilisations

HUBERT INVEST

Période du 01/10/22 au 30/09/23

Edition du 12/02/24

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>			
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>			
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	891		310
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
<b>TOTAL immobilisations financières :</b>	<b>891</b>		<b>310</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>891</b>		<b>310</b>

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>				
Participations mises en équivalence				
Autres participations		300	901	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières				
<b>TOTAL immobilisations financières :</b>		<b>300</b>	<b>901</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>300</b>	<b>901</b>	

# Amortissements

HUBERT INVEST

Période du 01/10/22 au 30/09/23

Edition du 12/02/24

Devise d'édition EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles				
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.				
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>				
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>				

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>			
Frais d'acquisition de titres de participations			
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>			

## Amortissements (suite)

HUBERT INVEST

Période du 01/10/22 au 30/09/23

Edition du 12/02/24

Devise d'édition EURO

MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Dotations	Reprises
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Frais d'établissement et de développement		
Autres immobilisations incorporelles		
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Terrains		
Constructions sur sol propre		
Constructions sur sol d'autrui		
Constructions installations générales		
Installations techniques et outillage industriel		
Installations générales, agencements et divers		
Matériel de transport		
Matériel de bureau, informatique et mobilier		
Emballages récupérables et divers		
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>		
Frais d'acquisition de titres de participations		

<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		
----------------------	--	--

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				
RUBRIQUES	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net fin exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursem. des obligations				

# Provisions Inscrites au Bilan

HUBERT INVEST

Période du 01/10/22 au 30/09/23

Edition du 12/02/24

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
<b>PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</b>				

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges				
<b>PROV. POUR RISQUES ET CHARGES</b>				

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation				
<b>PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION</b>				

<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>				
----------------------	--	--	--	--

# État des Échéances des Créances et Dettes

HUBERT INVEST

Période du 01/10/22 au 30/09/23  
Edition du 12/02/24  
Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISÉ</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
<b>TOTAL de l'actif immobilisé :</b>			
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	633	633	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	8 751	8 751	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés	151 521		151 521
Débiteurs divers			
<b>TOTAL de l'actif circulant :</b>	<b>160 905</b>	<b>9 384</b>	<b>151 521</b>
<b>CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE</b>			

<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>160 905</b>	<b>9 384</b>	<b>151 521</b>
----------------------	----------------	--------------	----------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 160	2 160		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	229 878			229 878
Autres dettes				
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>232 038</b>	<b>2 160</b>	<b>229 878</b>
----------------------	----------------	--------------	----------------

# Charges à Payer

HUBERT INVEST

Période du 01/10/22 au 30/09/23  
Edition du 12/02/24  
Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Disponibilités, charges à payer Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	

# Produits à Recevoir

HUBERT INVEST

Période du 01/10/22 au 30/09/23  
Edition du 12/02/24  
Devise d'édition EURO

<b>MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN</b>	<b>Montant</b>
<b>Immobilisations financières</b> Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières  <b>Créances</b> Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux État Divers, produits à recevoir Autres créances  <b>Valeurs Mobilières de Placement</b>  <b>Disponibilités</b>	
<b>TOTAL</b>	

# Charges et Produits Constatés d'Avance

HUBERT INVEST

Période du 01/10/22 au 30/09/23

Edition du 12/02/24

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation		
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>		



# Composition du Capital Social

HUBERT INVEST

Période du 01/10/22 au 30/09/23

Edition du 12/02/24

Devise d'édition EURO

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice		
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice		

# Frais d'Etablissement

HUBERT INVEST

Période du 01/10/22 au 30/09/23  
Edition du 12/02/24  
Devise d'édition EURO

ÉLÉMENTS	Valeurs nettes	Taux d'amortissem.
Frais de constitution Frais de premier établissement Frais d'augmentation de capital		
<b>TOTAL</b>		

# Soldes Intermédiaires de Gestion

HUBERT INVEST

Période du 01/10/22 au 30/09/23

Edition du 12/02/24

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N)		Net (N-1)	
	30/09/2023	%	30/09/2022	%
Ventes de marchandises	303	100,00	6 377	99,4541
-Coût d'achat des marchandises	313	103,0249	5 494	85,69
<b>MARGE COMMERCIALE</b>	<b>(9)</b>	<b>-3,0249</b>	<b>883</b>	<b>13,7641</b>
Production vendue			35	0,5459
+ Production stockée				
- Déstockage de production				
+ Production immobilisée				
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>			<b>35</b>	<b>0,5459</b>
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>303</b>	<b>100,00</b>	<b>6 412</b>	<b>100,00</b>
- Consommation en provenance des tiers	2 259	744,2962	488	7,6089
<b>VALEUR AJOUTÉE</b>	<b>(2 268)</b>	<b>-747,3211</b>	<b>430</b>	<b>6,7011</b>
+ Subventions d'exploitation				
- Impôts et taxes			38	0,5966
- Charges de personnel				
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>(2 268)</b>	<b>-747,3211</b>	<b>391</b>	<b>6,1045</b>
+ Reprises et transferts de charges				
+ Autres produits			2	0,0315
- Dotations aux amortissements et provisions				
- Autres charges	1	0,2405	1	0,0084
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(2 269)</b>	<b>-747,5616</b>	<b>393</b>	<b>6,1276</b>
+ Quote part opérations en commun				
+ Produits financiers	15 222	5015,9747	9 353	145,8713
- Quote part opérations en commun				
- Charges financières	6 117	2015,5364	3 396	52,9599
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>6 837</b>	<b>2252,8766</b>	<b>6 350</b>	<b>99,0389</b>
Produits exceptionnels				
- Charges exceptionnelles			20	0,3119
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>			<b>(20)</b>	<b>-0,3119</b>
- Participation des salariés				
- Impôt sur les bénéfices	4 778	1574,4036	3 799	59,2512
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>2 059</b>	<b>678,473</b>	<b>2 531</b>	<b>39,4758</b>
Produits de cession d'éléments d'actif				
- Valeur comptable éléments cédés			20	0,3119
<b>PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS</b>			<b>(20)</b>	<b>-0,3119</b>

# Capacité d'Autofinancement

HUBERT INVEST

Période du 01/10/22 au 30/09/23

Edition du 12/02/24

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	30/09/2023	30/09/2022	Variation
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>(2 268)</b>	<b>391</b>	<b>(2 659)</b>

+ Transfert de charges d'exploitation			
+ Autres produits d'exploitation		2	(2)
- Autres charges d'exploitation	1	1	0
+ Quote part de résultat sur opérations en commun			
+ Produits financiers	15 222	9 353	5 870
- Charges financières	6 117	3 396	2 721
+ Produits exceptionnels			
- Charges exceptionnelles			
- Participation des salariés			
- Impôts sur les bénéfices	4 778	3 799	979
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>2 059</b>	<b>2 551</b>	<b>(492)</b>

# Bilan Synthétique

HUBERT INVEST

Période du 01/10/22 au 30/09/23

Edition du 12/02/24

Devise d'édition EURO

ACTIF	30/09/2023	%	30/09/2022	%
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	901	0,42	891	0,38
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>901</b>	<b>0,42</b>	<b>891</b>	<b>0,38</b>

Stocks			313	0,13
Créances	160 905	74,3	179 758	76,87
Disponibilités	54 762	25,29	52 877	22,61
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>215 667</b>	<b>99,58</b>	<b>232 948</b>	<b>99,62</b>

Comptes de régularisation actif				
---------------------------------	--	--	--	--

<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>216 568</b>		<b>233 839</b>	
--------------------	----------------	--	----------------	--

PASSIF	30/09/2023	%	30/09/2022	%
Capital social ou individuel	140 000	64,64	140 000	59,87
Résultat de l'exercice	2 059	0,95	2 531	1,08
Autres capitaux propres	(157 528)	-72,74	(160 059)	-68,45
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>(15 469)</b>	<b>-7,14</b>	<b>(17 528)</b>	<b>-7,5</b>

Autres fonds propres				
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes financières	229 878	106,15	218 707	93,53
Autres dettes	2 160	1	32 660	13,97
<b>DETTES</b>	<b>232 038</b>	<b>107,14</b>	<b>251 368</b>	<b>107,5</b>

Comptes de régularisation passif				
----------------------------------	--	--	--	--

<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>216 568</b>		<b>233 839</b>	
---------------------	----------------	--	----------------	--

# Compte de Résultat Comparatif

HUBERT INVEST

Période du 01/10/22 au 30/09/23

Edition du 12/02/24

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	30/09/2023	30/09/2022	Variation
Ventes de marchandises	303	6 377	(6 073)
Production vendue de biens			
Production vendue de services		35	(35)
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>303</b>	<b>6 412</b>	<b>(6 108)</b>
Production stockée et immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur amortissements, prov. et transf. de charges			
Autres produits		2	(2)
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>303</b>	<b>6 414</b>	<b>(6 110)</b>
Achat de marchandises		5 807	(5 807)
Variation de stock de marchandises	313	(313)	625
Achats de matières premières et approvisionnement			
Variation de stock de matières premières			
Autres achats et charges externes	2 259	488	1 771
Impôts, taxes et versements assimilés		38	(38)
Salaires, traitements et charges sociales			
Dotations pour dépréciation			
Dotations aux provisions pour risques et charges			
Autres charges	1	1	0
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>2 572</b>	<b>6 021</b>	<b>(3 449)</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(2 269)</b>	<b>393</b>	<b>(2 662)</b>
BÉNÉFICE ATTRIBUÉ ou PERTE TRANSFÉRÉE			
PERTE SUPPORTÉE ou BÉNÉFICE TRANSFÉRÉ			
Produits financiers de participation	15 222	9 353	5 870
Autres intérêts et produits assimilés			
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Différences positives de change			
Prod. nets sur cessions valeurs mobilières de placement			
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>15 222</b>	<b>9 353</b>	<b>5 870</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilés	6 117	3 396	2 721
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions valeurs mobil. de placement			
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>6 117</b>	<b>3 396</b>	<b>2 721</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIERS</b>	<b>9 106</b>	<b>5 957</b>	<b>3 149</b>
Produits exceptionnels			
Reprises sur provisions et transferts			
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
Charges exceptionnelles		20	(20)
Dotations aux amortissements et provisions			
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>20</b>	<b>(20)</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>(20)</b>	<b>20</b>
Participation des salariés			
Impôt sur les bénéfices	4 778	3 799	979
<b>RÉSULTAT (Bénéfice ou Perte)</b>	<b>2 059</b>	<b>2 531</b>	<b>(472)</b>

# Tableau de financement

HUBERT INVEST

Période du 01/10/22 au 30/09/23  
Edition du 12/02/24  
Devise d'édition EURO

	Exercice N Montant	Exercice N-1 Montant	% Variation
<b>I - RESSOURCES</b>			
Résultat net comptable avant rémunération de l'exploitant	2 059	2 531	-18,65
+ Dotation aux amortissements et provisions			
- Reprises sur charges calculées			
- Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat			
+ / - Moins-Values et plus-values sur cession d'actif		20	-100
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>	2 059	2 551	-19,29
Retraits de l'exploitant à déduire			
<b>AUTOFINANCEMENT NET</b>	2 059	2 551	-19,29
Prix de cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé			
Augmentation de capital - Apports			
Augmentation des dettes financières			
Subventions d'investissements reçus			
<b>TOTAL des ressources</b>	<b>2 059</b>	<b>2 551</b>	<b>-19,29</b>
<b>II - EMPLOIS</b>			
Prélèvement sur le capital - Dividendes			
Achats d'éléments de l'actif immobilisé			
Charges à répartir sur plusieurs exercices			
Réduction de capital			
Remboursement des dettes financières			
<b>TOTAL des emplois</b>			
<b>III - VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL</b>	<b>2 059</b>	<b>2 551</b>	<b>-19,29</b>

## ORIGINE DE LA VARIATION DE TRÉSORERIE

	Début Exercice	Fin Exercice	Variation / Evolution			
			N	%	N - 1	%
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						
Stocks	313		(313)	-100	313	
Clients	2 606	633	(1 972)	-75,69	2 606	
Autres créances	8 450	8 751	301	3,56	(118)	-1,38
<b>DETTES (Hors emprunts et concours bancaires)</b>						
Fournisseurs		2 160	2 160			
Fournisseurs d'immobilisation						
Autres dettes (1)					(115)	-100
<b>I - BESOIN OU RESSOURCES EN FR</b>	11 368	7 224	(5)		36	
<b>II - FONDS ROULEMENT NET GLOBAL</b>	64 245	61 987	2 059		2 551	
<b>III - TRÉSORERIE (Disponible-concours bancaires)</b>	52 877	54 762	4		(6)	

(1) Y compris intérêts courus sur emprunt

<b>RAISON SOCIALE</b>	HUBERT INVEST	<b>N° ADHÉRENT</b>	FR58513233676
-----------------------	---------------	--------------------	---------------

# Ratios

HUBERT INVEST

Période du 01/10/22 au 30/09/23  
Edition du 12/02/24  
Devise d'édition EURO

RATIOS DE STRUCTURE FINANCIÈRE		Date de fin d'exercice N 30/09/2023	Date de fin d'exercice N-1 30/09/2022
Financement actifs fixes par capitaux permanents :	$\frac{\text{CAPITAUX PERMANENTS}}{\text{VALEURS IMMOBILISÉES NETTES}}$	237,9011	225,7268
Financement permanent des actifs circulants :	$\frac{\text{FONDS DE ROULEMENT NET}}{\text{ACTIF CIRCULANT}}$	0,99	0,8598
Part financement propre dans le financement permanent :	$\frac{\text{CAPITAUX PROPRES}}{\text{CAPITAUX PERMANENTS}}$	-0,0721	-0,0871
Capacité remboursement :	$\frac{\text{DETTES FINANCIÈRES}}{\text{M.B.A.}}$	111,6437	86,4094

RATIOS D'ACTIVITE		Date de fin d'exercice N 30/09/2023	Date de fin d'exercice N-1 30/09/2022
Taux de marge brute avant frais financiers :	$\frac{\text{RÉSULTAT EXPLOITATION av. Frais fin.}}{\text{VALEURS IMMOBILISÉES NETTES}}$	-2,5173	0,4408
Taux de marge brute après frais financiers :	$\frac{\text{RÉSULTAT EXPLOITATION ap. Frais fin.}}{\text{VALEURS IMMOBILISÉES NETTES}}$	-9,3042	-3,3691
Taux de marge nette :	$\frac{\text{RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE}}{\text{PRODUCTION + VENTES}}$	6,7847	0,3948

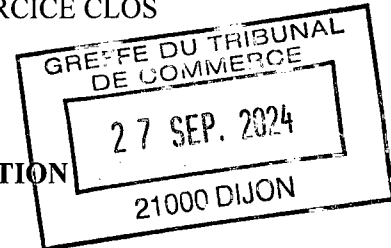
RATIOS DE RENTABILITE		Date de fin d'exercice N 30/09/2023	Date de fin d'exercice N-1 30/09/2022
Rentabilité financière :	$\frac{\text{RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE}}{\text{CAPITAUX PROPRES - RÉSULTAT}}$	-0,1175	-0,1262
Rentabilité économique :	$\frac{\text{RÉSULTAT NET + INTERETS}}{\text{CAPITAUX PERMANENTS - RÉSULTAT}}$	0,0385	0,0298
Taux de frais financiers :	$\frac{\text{RÉSULTAT FINANCIER}}{\text{PRODUCTION + VENTES}}$	30,0044	0,9291

**HUBERT INVEST**  
Société en Nom Collectif au capital de 140.000 Euros  
Siège Social : 18 Boulevard de Brosses  
21000 DIJON  
R.C.S DIJON 513 233 676

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

**DU 29 MARS 2024**

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS  
LE 30 SEPTEMBRE 2023



**PROCES VERBAL DE DELIBERATION**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt neuf mars, à 10 heures, les associés se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation faite par la Gérante à chaque associé.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Geneviève ROUY, Gérante.

Sont présents ou représentés

- La Société SOREFI propriétaire de 99 parts, numérotées de 1 à 99 et de 101 à 94.000, ci	93.999 parts
- La Société AVEC propriétaire de 1 part, portant le numéro 100, ci	1 part
-----	
Soit total des parts	94.000 parts

Tous les associés étant présents ou représentés, la Présidente déclare alors que l'assemblée est valablement constituée, qu'elle peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

La Présidente met à la disposition des associés :

- un exemplaire des statuts de la société ;
- la copie de la lettre de convocation remise en mains propres à chaque associé.

Elle dépose également les rapports et documents suivants qui vont être soumis à l'examen de l'Assemblée :

- les rapports de la gérance ;
- les comptes annuels ainsi que l'inventaire ;
- le texte du projet des résolutions.

Elle précise que les rapports de la gérance, les comptes annuels ainsi que le texte des résolutions proposées ont été communiqués aux associés et l'inventaire tenu à leur disposition au siège social conformément aux dispositions réglementaires.

Les membres de l'assemblée déclarent qu'ils ont eu connaissance de ces documents et qu'ils ont pu consulter l'inventaire, avant l'assemblée et dans les délais réglementaires.

La Présidente rappelle alors l'ordre du jour :

- Rapport de la gérance sur la marche de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023 ;
- Quitus à la gérance ;
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce ;
- Approbation de ces comptes et conventions ;
- Affectation du résultat ;
- Pouvoirs pour accomplir les formalités.

Après avoir donné lecture des rapports de la gérance, elle présente à l'Assemblée les comptes annuels.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour.

#### **PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES**

Après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'exercice clos le 30 septembre 2023, l'Assemblée Générale approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date, se soldant par un bénéfice s'élevant à 2.059 €.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence à la gérance quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **DEUXIEME RESOLUTION - CONVENTIONS DE L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE**

Après avoir entendu lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale approuve les termes de ce rapport et les conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**TROISIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT**

Sur proposition de la gérance, l'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 2.059 € en totalité au compte « Report à Nouveau », à l'amortissement partiel des pertes antérieures, qui sera ainsi ramené de (164.025) € à (161.966) €.

L'Assemblée Générale reconnaît en outre qu'il lui a été rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**QUATRIEME RESOLUTION - POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la gérance pour accomplir toutes formalités prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

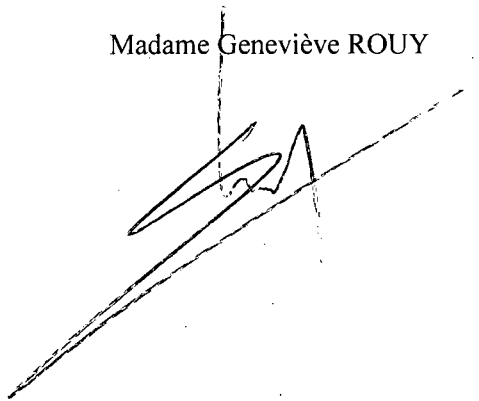
**CLOTURE**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.

La Gérante

Madame Geneviève ROUY



**HUBERT INVEST**  
Société en Nom Collectif au capital de 140.000 Euros  
Siège Social : 18 Boulevard de Brosses  
21000 DIJON  
R.C.S DIJON 513 233 676

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 MARS 2024**

**RAPPORT GENERAL DE LA GERANCE**

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre société, à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2023.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à disposition dans les délais impartis.

Pour situer l'activité de notre société au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport certains postes de notre compte de résultat.

**I - PRESENTATION SOMMAIRE DES COMPTES**

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification en ce qui concerne la présentation des comptes et les méthodes d'évaluation, par rapport à l'exercice précédent.

**RESULTAT COURANT AVANT IMPOT** ..... 6.837 €

composé notamment :

- de produits d'exploitation ..... 303 €

dont un chiffre d'affaires net de 303 €.

- de charges d'exploitation ..... 2.572 €

comprenant :

313 € de variation de stock de marchandises

2.259 € d'autres achats et charges externes

1 € d'autres charges

- du résultat financier ..... 9.106 €

comprenant :

15.222 € de produits financiers

6.117 € de charges financières

**RESULTAT DE L'EXERCICE : BENEFICE** ..... 2.059 €

tenant compte :

- du résultat courant avant impôt ..... 6.837 €

- d'impôts sur les bénéfices ..... 4.778 €

## **II - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

### **- Faits marquants de l'activité sociale : progrès réalisés - difficultés rencontrées**

Poursuite de son activité de participation dans les filiales.

### **- Perspectives pour l'exercice en cours et l'avenir immédiat**

Néant.

## **III - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Néant.

## **IV - ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

Néant.

## **V – SOCIETES CONTROLEES**

Nous vous rappelons que notre Société détient :

- 10 % de la SCI FONTAINE ARGENT – Société Civile Immobilière au capital de 152,45 Euros – Siège social : 18 Boulevard de Brosses – 21000 DIJON – RCS DIJON 414 851 824.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires et le bénéfice se sont élevés respectivement à 44.339 € et à 21.444 €.

- 1 % de la SCI ELYSEE DARCY – Société Civile de Construction Vente au capital de 1.000 Euros – Siège social : 18 Boulevard de Brosses – « Elysée de Brosses » – 21000 DIJON – RCS DIJON 509 467 023.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires et le bénéfice se sont élevés respectivement à 77.235 € et à 21.000 €.

- 1 % de la SCI LE CLOS DES MATINES – Société Civile de Construction Vente au capital de 1.000 Euros – Siège social : 18 Boulevard de Brosses – « Elysée de Brosses » – 21000 DIJON – RCS DIJON 500 497 367.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires et la perte se sont élevés respectivement à 0 € et à 42.143 €.

- 1 % de la Société RV-SAINT LAZARE – Société Civile Immobilière au capital de 10.000 Euros – Siège social : 18 Boulevard de Brosses – 21000 DIJON – RCS DIJON 499 449 197.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023, le chiffre d'affaires et le bénéfice se sont élevés respectivement à 283.200 € et à 103.468 €.

- 1 % de la SCI CLOS DE PORT JOINT – Société Civile de Construction-Vente au capital de 1.000 € -  
Siège social : 18 Boulevard de Bosses – « Elysée de Bosses » – 21000 DIJON – RCS DIJON 521 711  
531.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires et le bénéfice se sont élevés respectivement à 0 € et à 2.659 €.

- 1 % de la SCI CLOS DES GLYCINES – Société Civile de Construction-Vente au capital de 1.000 € -  
Siège social : 18 Boulevard de Bosses – « Elysée de Bosses » – 21000 DIJON – RCS DIJON 523 865  
335.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires et la perte se sont élevés respectivement à 0 € et à 25.897 €.

- 1 % de la SCI L'OREE SAINT VINCENT – Société Civile de Construction-Vente au capital de 1.000 € -  
Siège social : 18 Boulevard de Bosses – « Elysée de Bosses » – 21000 DIJON – RCS DIJON 517 643  
110.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires et la perte se sont élevés respectivement à 0 € et à 37.974 €.

- 1 % de la SCI EGALITE MONTMARTRE – Société Civile de Construction Vente au capital de 1.000 € -  
Siège social : 18 Boulevard de Bosses – « Elysée de Bosses » – 21000 DIJON – RCS DIJON 528 611  
775.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires et la perte se sont élevés respectivement à 0 € et à 634 €.

- 1% de la Société 98 AVENUE VICTOR HUGO – Société en Nom Collectif au capital de 1.000 € - Siège  
social : 18 Boulevard de Bosses – « Elysée de Bosses » – 21000 DIJON – RCS DIJON 535 380 612.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires et la perte se sont élevés respectivement à 0 € et à 2.595 €.

- 1 % de la Société CHATEAU LA VERRERIE – Société Civile Immobilière au capital de 200 Euros -  
Siège social : 18 Boulevard de Bosses – 21000 DIJON - RCS DIJON 444 315 469.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires et la perte se sont élevés respectivement à 0 € et à 17.742 €.

- 2 % de la SCEA DU CHATEAU D'OLLIERES au capital de 1.000 Euros – Siège social : Château  
d'Ollières – 83470 OLLIERES – RCS DRAGUIGNAN 442 495 651.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires et le bénéfice se sont élevés respectivement à 946.309 € et à 249.687 €.

- 1 % de la SCCV 14 RUE DE TIVOLI – Société Civile de Construction Vente au capital de 1.000 € - Siège  
social : 18 Boulevard de Bosses – 21000 DIJON – RCS DIJON 824 074 140.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, il n'y a ni chiffre d'affaires ni résultat.

- 1 % de la SCCV 31 RUE DE TREY – Société Civile de Construction Vente au capital de 1.000 € - Siège  
social : 18 Boulevard de Bosses – 21000 DIJON – RCS DIJON 829 126 432.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires et le bénéfice se sont élevés respectivement à 2.038.501 € et à 51.660 €.

- 0,02 % de la SCCV 811 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE – Société Civile de Construction Vente au capital de 4.995 € - Siège social : 18 Boulevard de Brosses – 21000 DIJON – RCS DIJON 531 135 317.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires et la perte se sont élevés respectivement à 0 € et à 39.060 €.

- 1 % de la SCI 15 RUE GAGNEREAUX – Société Civile Immobilière au capital de 1.000 € - Siège social : 18 Boulevard de Brosses – 21000 DIJON – RCS DIJON 830 987 020.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires et le bénéfice se sont élevés respectivement à 152.000 € et à 2.599 €.

- 1 % de la SNC 3 RUE DE LA PREVOTE – Société en Nom Collectif au capital de 1.000 € - Siège social : 18 Boulevard de Brosses – 21000 DIJON – RCS DIJON 830 248 19.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires et la perte se sont élevés respectivement à 0 € et à 1.981 €.

- 1% de la SCCV 22 BOULEVARD DIDEROT – Société Civile de Construction Vente au capital de 1.000 € - Siège social : 18 Boulevard de Brosses – 21000 DIJON – RCS DIJON 842 487 977.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, il n'y a ni chiffre d'affaires ni résultat.

- 1 % de la SCCV AVENUE TOM MOREL – Société Civile de Construction Vente au capital de 1.000 € - Siège social : 18 Boulevard de Brosses – 21000 DIJON – RCS DIJON 847 676 277.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires et le bénéfice se sont élevés respectivement à 21.000.000 € et à 741.071 €.

- 1 % de la SCCV 12 RUE DES SAUNIERES – Société Civile de Construction Vente au capital de 1.000 € - Siège social : 18 Boulevard de Brosses – 21000 DIJON – RCS DIJON 845 388 552.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires et le bénéfice se sont élevés respectivement à 4.596.453 € et à 368.651 €.

- 1 % de la SCCV 15 AVENUE DE LONGCHAMP – Société Civile de Construction Vente au capital de 1.000 € - Siège social : 18 Boulevard de Brosses – 21000 DIJON – RCS DIJON 881 814 941.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, il n'y a ni chiffre d'affaires ni résultat.

- 0,99 % de la SNC BURGUNDINN – Société en Non Collectif au capital de 10.000 € - Siège social : 18 Boulevard de Brosses – 21000 DIJON – RCS 814 118 303.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires et le bénéfice se sont élevés respectivement à 800.218 € et à 15.870 €.

- 0,02 % de la Société SORELYS – Groupement d'Intérêt Economique au capital de 100.000 € - Siège social : 18 Boulevard de Brosses – 21000 DIJON – RCS DIJON 750 424 145.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023, le chiffre d'affaires et le bénéfice se sont élevés respectivement à 975.223 € et à 319 €.

- 30 % de la SCCV ILOT DU MARCHE – Société Civile de Construction Vente au capital de 1.000 € -  
Siège social : 18 Boulevard de Brosses – « Elysée de Brosses » – 21000 DIJON – RCS DIJON 799 017 975.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires et le bénéfice se sont élevés respectivement à 0 € et à 24.940 €.

- 30 % de la Société 12 AVENUE ARISTIDE BRIAND – Société en Nom Collectif au capital de 1.000 € -  
Siège social : 18 Boulevard de Brosses – 21000 DIJON – RCS DIJON 790 482 053.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires et le bénéfice se sont élevés respectivement à 0 € et à 1.517 €.

#### **VI - PROPOSITION A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE**

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice s'élevant à 2.059 €.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat en totalité au compte « Report à nouveau », à l'amortissement partiel des pertes antérieures, qui sera ainsi ramené de (164.025) € à (161.966) €.

#### **VII - DIVIDENDES DISTRIBUES ANTERIEUREMENT**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

#### **VIII - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune somme correspondant à des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même code.

#### **IX - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE**

Vous trouverez par ailleurs notre rapport spécial sur les conventions susceptibles de tomber sous le coup de l'article L 223-19 du Code de Commerce et dont nous vous demanderons la ratification à l'assemblée ainsi que le prévoit le projet des résolutions ci-joint.

#### **X - CONCLUSION**

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à la gérance pour l'exercice écoulé.

LA GERANCE



**HUBERT INVEST**  
Société en Nom Collectif au capital de 140.000 Euros  
Siège Social : 18 Boulevard de Brosses  
21000 DIJON  
R.C.S DIJON 513 233 676

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 MARS 2024**

**RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES CONVENTIONS**

**WISEES A L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE**

Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L 223-19 du Code de Commerce sur les sociétés commerciales, nous devons vous présenter un rapport sur :

- les conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la société et l'un de ses gérants ou associés ;
- les conventions passées avec une société dont un associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, directeur général, membre du Directoire ou membre du Conseil de Surveillance, est simultanément gérant ou associé de votre société.

En ce qui concerne notre société nous devons mentionner dans le cadre de ces dispositions :

**I – Conventions conclues antérieurement et dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023**

Convention d'intégration fiscale

Convention de trésorerie

**II – Conventions nouvelles conclues au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023**

Néant.

Nous restons à votre disposition pour vous donner toutes explications complémentaires et vous rappelons que conformément aux dispositions de l'article L 223-19 du Code de Commerce, vous devrez statuer sur le présent rapport.

LA GERANCE

